Ville de Sarrebourg

Plan Local d'Urbanisme

NOTICE EXPLICATIVE

MISE A JOUR N°7

Arrêté du Maire du 31 mai 2019

APPROBATION DU PLU		APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLU				APPROBATION DES MISES A JOUR		
Approbation du PLU Révisé	11/10/2013	**1**	16 / 09 / 2016	**6**		**1**	30 / 04 / 2014	Mise à jour n°1
		2	16 / 09 / 2016	**7**		**2**	30 / 05 / 2015	Mise à jour n°2
		3	06 / 07 / 2017	**8**		**3**	30 / 08 / 2016	Mise à jour n°3
		4	05 / 04 / 2019	**9**		**4**	30 / 12 / 2016	Mise à jour n°4
		5				**5**	30 / 01 / 2018	Mise à jour n°5
						6	30 / 08 / 2018	Mise à jour n°6
						7	31 / 05 / 2019	Mise à jour n°7

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme Durable (PLU-D) communal de Sarrebourg a été approuvé par le Conseil Municipal, le 11 Octobre 2013, à la suite d'une révision générale.

Ce document a fait l'objet de quatre modifications :
-la modification n°1 approuvée le 16 Septembre 2016,
-la modification n°2 corrigée le 16 Décembre 2016,
-la modification n°3 approuvée le 06 juillet 2017,
-la modification n°4 approuvée le 05 avril 2019.

Ce PLU-D a également fait l'objet de plusieurs mises à jour :
-le 30 Avril 2014,
-le 30 Avril 2015,
-le 30 Août 2016,
-le 30 Décembre 2016,
-le 30 Janvier 2018,
-le 30 Août 2018.

Par courrier reçu par la commune de Sarrebourg le 10 mai 2019, le Préfet de la Moselle a informé le Maire de Sarrebourg, que le Préfet de Région a pris des arrêtés le 13 février 2019, portant sur la création d'information des sols, sur les sites « Ancienne usine à gaz » et « Comptoir Général du Ressort » à SARREBOURG.

Dans son arrêté, M. le Préfet demande au Maire de prendre un arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme, car ces secteurs d'information sur les sols (en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement), doivent figurer en annexe du PLU.

Le but étant d'informer le public de l'existence de la pollution sur ces sites, l'information aux acquéreurs/locataires sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques est complétée par une information sur la pollution des sols pour les terrains répertoriés en Secteurs d'informations sur les Sols (SIS).

Plus largement, les SIS seront consultables par le public sur le site http://www.georisques.gouv.fr/

Cette mise à jour n°7 intègre dans les annexes du PLU, les secteurs d'information des sols sur les sites « Ancienne usine à gaz de SARREBOURG » et « Comptoir Général du Ressort ».

1. Objet de la mise à jour.

Cette mise à jour porte sur la création du :

-Secteur d'information sur les sols « Ancienne usine à gaz de SARREBOURG » n° 57SIS04451 sur la commune de SARREBOURG, tel qu'il est précisé dans l'arrêté préfectoral n°2019-DCAT/BEPE-69 du 13 Février 2019,

-Secteur d'information sur les sols « Comptoir Général du Ressort » n°57SIS04806 sur la commune de Sarrebourg, tel qu'il est précisé dans l'arrêté préfectoral n°2019-DCAT/BEPE-70 du 13 Février 2019.

2. Modifications apportées.

Les deux arrêtés préfectoraux en date du 13 février 2019, précisés ci-dessus, ainsi que leurs pièces annexes, sont intégrés dans les pièces annexes d'informations du dossier de Plan Local d'Urbanisme Durable en vigueur.

3. Documents mis à jour.

Un nouvelle annexe numérotée 6.11, dénommée « *Informations sur les Sols* », comportant les deux arrêtés préfectoraux, sont intégrés dans le dossier de PLU.